



Mont
Saint
Aignan

ACCORD DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE déposée le 24/01/2023 par : UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE demeurant à : 1 rue Thomas Becket 76821 Mont-Saint-Aignan représenté par : Monsieur Joël ALEXANDRE pour : Travaux d'aménagement sur un terrain sis à : 11 rue Thomas Becket – Amphitêâtre 38 76130 MONT-SAINT-AIGNAN	AUTORISATION DE CONSTRUIRE n° AT 076 451 23 00003 2023.344 Parcelles concernées : AR94 : 41 169 m ²
---	--

LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,
Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 16/03/2023,

ARRÊTE

Article unique : les travaux sont autorisés, sous réserve de respecter les prescriptions imposées par le service consulté.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le **30 MARS 2023** dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

le 27/03/2023
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine